

De : SPV <liste@spv-vd.ch>

Date : 14 janvier 2014 08:45

Objet : Message aux membres de l'Association vaudoise des enseignants du 1er cycle (AVEP1/SPV)

À : SPV <liste@spv-vd.ch>

Aux membres de l'Association Vaudoise des Enseignants du 1er cycle
Chères et chers collègues,

Notre association a trouvé son nom !

Nous sommes dorénavant l'AVEP1, Association Vaudoise des Enseignants Primaires du premier cycle.

Avec aujourd'hui près de 1000 adhérents, c'est avec force que notre association pourra continuer à défendre les droits et intérêts de ses membres, en collaboration avec la SPV, dont elle fait partie.

Ainsi, la rénovation de notre site touche à sa fin. Vous pourrez suivre notre actualité sur <http://www.spv-vd.ch/avep1/> .

En cette fin de semestre, notre comité s'inquiète de la mise en application des nouveaux textes de loi et des directives contenues dans le Cadre Général de l'Evaluation qui en découlent. Des directions d'établissements semblent vouloir jouer les bons élèves en surinterprétant les instructions contenues dans les nouveaux textes légaux. Nous saluons les précisions apportées par la Direction pédagogique que vous avez dû recevoir, à la mi-décembre, par l'intermédiaire de vos directions (voir document ci-joint).

En 1-2P, nous vous rappelons les obligations légales contenues dans le Cadre Général de l'Evaluation :

4.1

"En 1ère et 2ème année, l'évaluation est formative et s'appuie d'une part, sur l'observation de l'élève en situation d'apprentissage, d'autre part, sur ses productions qui attestent de la progression de ses apprentissages."

4.2

"En 1ère et 2ème année, les parents sont régulièrement informés de la

progression des apprentissages de leur enfant par le biais de commentaires. L'entretien est le mode de communication privilégié entre l'école et la famille. Divers documents attestant du travail de l'élève sont régulièrement transmis aux parents. Ils sont signalés dans le cahier de communication, qui donne des informations sur les activités menées en classe et favorise les échanges entre les enseignants et les parents. Les parents attestent chaque semaine par leur signature en avoir pris connaissance.

Au terme de chaque semestre, un point de situation est communiqué aux parents. L'un des points de situation a lieu sous forme d'un entretien entre les enseignants et les parents pour échanger autour de la progression des apprentissages de leur enfant. L'autre point de situation peut prendre des formes diverses: transmission d'un dossier d'apprentissage, de commentaires écrits ou entretien entre les enseignants et les parents."

Si un entretien par année est obligatoire, le point de situation de l'autre semestre peut se faire, notamment, sous la forme de transmission de traces significatives du travail de l'élève. Ces traces de travail (dossiers, cahiers ou autres) sont, selon nous, beaucoup plus évocatrices des progressions de l'élève que les grilles évaluatives que l'on voit fleurir dans certains établissements.

On parle bien, dans le CGE, des productions des élèves attestant de leur progression et pas d'une évaluation formelle sous forme de lettres, notes ou croix. Si une grille d'évaluation peut être utilisée lors de l'observation de l'élève en situation d'apprentissage qui est évoquée au point 4.1 du CGE, elle devrait être en premier lieu un outil formatif entre l'enseignante et l'élève; puis lors de l'information aux parents, être accompagnée de commentaires. Les résultats de l'observation sont donc à transmettre lors de l'entretien.

Nous sommes convaincus que la transmission aux parents de petites croix sur de micro-objectifs, hors contexte et sans le support des traces du travail de l'élève, est souvent source de malentendus, de comparaisons entre les parents, et semble avoir peu d'intérêt pédagogique dans le cadre d'une évaluation reconnue par le CGE comme principalement formative en 1 et 2P. Nous vous encourageons à ne pas tomber dans le piège de la liste d'observables. Ce genre de document encourage les enseignant/es à passer plus de temps à évaluer qu'à enseigner et risque sérieusement de réduire l'élève à une addition d'éléments qui ne sont certainement pas toujours ceux qui permettent un réel pronostic de sa réussite dans la suite

du cycle.

En 3 et 4P, les dispositions du CGE sont, notamment, les suivantes :

4.1 << Chaque enseignant informe ses élèves du moment où se déroulera une activité d'évaluation sommative, de sa nature, des apprentissages ou objectifs sur lesquels elle va porter. >>

4.2 << Au sein de l'établissement, sous la responsabilité du conseil de direction, les enseignants coordonnent le nombre, la fréquence et la répartition des travaux par une concertation entre collègues d'un même cycle ou d'une même année. >>

Le point 4.2 ne demande donc pas de faire tous les mêmes tests aux mêmes moments. Bien entendu, la collaboration pour la préparation de tests est une pratique intéressante. Elle ne devrait cependant pas devenir une obligation pour l'ensemble des évaluations, pour permettre à chacun d'adapter, comme il se doit, son enseignement aux thèmes travaillés et à la composition du groupe classe.

Quant au point 4.1, les besoins d'informations relatifs aux évaluations ne peuvent être, à l'évidence, identiques pour des élèves de 3P ou de 8P. Il s'agit donc d'agir avec discernement et de proposer les informations nécessaires, de manière adaptée à l'âge et aux possibilités de nos élèves.

Pour conclure, la p. 41 du CGE rappelle fort heureusement le principe de la proportionnalité (Art. 36 al. 3 de la Constitution fédérale) :

<<Il s'agira de procéder à une balance entre les conséquences qu'aura la mesure choisie et le résultat escompté, de telle sorte qu'il y ait adéquation entre les moyens mis en oeuvre et le résultat escompté.>>.

Nous espérons que le bon sens des équipes de direction, ainsi que la confiance dans le professionnalisme des enseignants seront bientôt de retour partout !

N'hésitez pas à nous faire part de vos interrogations, de vos préoccupations sur ces problématiques ou sur toutes autres concernant le 1er cycle. Nous travaillons pour vous ! anneclaire.chaubert@vd.educanet2.ch

Faisons de 2014 une année lumineuse, joyeuse et créative !

Bien cordialement

Votre comité AVEP1